



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni le 11 juillet 2017 à 19h00 à la mairie (10 présents, 6 absents excusés ayant donné pouvoir, 2 absents non excusés) avec pour secrétaire de séance : Mme Karine BOURBON.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du 19 juin 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 16 voix pour:

- AUTORISE Madame le Maire à meubler le logement communal de type F1 situé "rue Saint Jean" et de le louer pour un montant de 340 €/mois au lieu de 240 € (non meublé).

- ACCEPTE de louer la salle des fêtes de Simandre à des associations caritatives seulement une fois par an. FIXE le tarif de location à 85 € comme nos associations locales. DIT que ce tarif sera applicable à compter du 01/08/2017. Cette délibération COMPLÈTE celle du 10/12/2010.

- ACCEPTE de créer une aire de vidange pour les camping-cars. AUTORISE Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant.

- ENTEND diverses informations et questions :

- ♦ Présentation de l'étude de faisabilité sur la chaufferie bois collective par M. Samuel BENOIT du Cabinet d'Etude B.E.S.A.C.E de Courcuire.
- ♦ Information de la parution du décret (J.O le 28/06/2017) permettant aux directions académiques d'autoriser le retour de la semaine de 4 jours dans les écoles maternelles et élémentaires.
- ♦ Présentation d'un panneau d'information lumineux.
- ♦ Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).
- ♦ Comité de pilotage "Rythmes scolaires" (compte-rendu du 20/06/2017).
- ♦ Remerciements attribution de subventions : Restaurant du Coeur, FNACA, ADMR, Doudous, nounous et Cie.
- ♦ Remerciements décès : M. Christian DUMONT, René DELPHIN et André PERNATON.
- ♦ Nouvel arrêt de bus au centre bourg.
- ♦ Fermeture de la poste cet été pendant 3 semaines du 14/08 au 03/09/2017. La Banque Postale envisage aussi un réaménagement des horaires en fin d'année 2017. Madame le Maire a envoyé un courrier au responsable de la poste avec copie à la commission départementale de présence postale et territoriale pour manifester le mécontentement du conseil municipal quant à cette fermeture.

Vu par Nous, Maire de la commune de SIMANDRE, pour être affiché le 13 juillet 2017 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

